

SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS

Avis favorable pour la salle Beau-Soulage

Urbanisme, subventions, vie scolaire... Les élus ont passé en revue plusieurs dossiers impactant le quotidien des habitants. Voici les principales décisions qui ont été prises lors du dernier conseil municipal.

Le conseil municipal de Saint-Christophe-sur-le-Nais s'est réuni mercredi 17 juin. À l'ordre du jour figuraient notamment la sécurité d'un bâtiment communal, l'attribution de subventions et le plan local d'urbanisme intercommunal.

> **Sécurité de la salle Beau-Soulage.** La commission de sécurité a émis un avis favorable pour la salle Beau-Soulage à la suite du contrôle du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) et de la sous-préfecture. Néanmoins, douze points devront être régularisés avant la prochaine commission qui se tiendra dans trois ans. Le maire informera prochainement les élus du détail de ces points.

> **Règlement intérieur.** Les élus ont voté à l'unanimité une modification du règlement intérieur du conseil municipal, qui avait été adopté le 28 mai.

> **Subventions.** Plusieurs demandes de subventions exceptionnelles ont été examinées et adoptées à l'unanimité. L'association Solidarité Neuillé-Neuvy, qui apporte une aide alimentaire et est intervenue auprès de trois foyers de la commune, recevra 100 €. L'association Street Dance Racan obtiendra 200 € pour l'achat de matériel, le financement de projets et son fonctionnement. Enfin, l'association Bouge ton bled, organisatrice du festival Les Kampagn'arts les 26 et 27 juin, bénéficiera d'une subvention de 200 € et du prêt gratuit de six barnums alors qu'elle avait sollicité 1.000 €.

> **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).** Le maire a informé le conseil que le projet de PLUi, qui correspond au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Gâtine Racan, devait être examiné. Ce document d'urbanisme, qui sera élaboré conjointement par les 19 communes du territoire, doit faire l'objet d'une délibération avant le 15 juillet. Les élus ont souligné l'importance d'une communication à destination des habitants.

> **Scolaire.** Deux demandes de dérogation concernant des enfants scolarisés à Saint-Paterne-Racan souhaitant intégrer l'école de Saint-Christophe-sur-le-Nais ont été rejetées à l'unanimité. Le maire a précisé que ces demandes ne répondaient pas aux critères de l'Éducation nationale et que les classes de la commune étaient déjà fortement chargées.

> **Agenda.** L'association Histoire & patrimoine organisera une randonnée crépusculaire à Saint-Paterne-Racan le 3 juillet, à 18 h. La Fête nationale sera célébrée le lundi 13 juillet.